



Département de la mobilité, du territoire et
de l'environnement

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

P.P. CH-1951
Sion

Poste CH SA

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement



Office fédéral des transports OFT
Division Financement
Monsieur Peter Füglistaler
Directeur
3003 Berne

Notre réf. SDM-VP

Date 14 MAI 2020

Prise de position : Consultation relative au crédit d'engagement pour l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2022 à 2025

Monsieur le Directeur,
Madame, Monsieur,

L'Office fédéral des transports (OFT), par sa division Financement, a ouvert le 2 avril 2020 une procédure de consultation sur le crédit d'engagement pour l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2022 à 2025. Le Conseil d'Etat du canton du Valais vous remercie de lui donner la possibilité de s'exprimer sur ce sujet et tient à relever la qualité des documents mis à disposition dans le cadre de cette consultation ; ils sont complets et apportent des commentaires détaillés sur les objectifs portés par la confédération.

Le canton du Valais tient à féliciter l'OFT d'avoir mené une enquête en 2019 auprès des entreprises du TRV, afin de connaître leurs besoins et leurs projets. Il tient aussi à relever la bonne approche que de tenir compte forfaitairement de projets éventuels d'entreprises non sondées (principalement des lignes de bus), l'extension possible du périmètre TRV et la possibilité de soutenir des projets d'acquisition de véhicules moins consommateurs d'énergie fossile.

Après plusieurs affaires auprès d'entreprises de transports, il semble essentiel que la surveillance des subventions dans les transports publics soit améliorée et renforcée. Le canton du Valais soutient la volonté de l'OFT d'adapter dans ce sens son système de surveillance. Cette réorientation vise à une meilleure garantie d'une utilisation correcte des subventions publiques par les entreprises de transport.

La planification financière et technique de l'OFT pour la période s'étalant de 2022 à 2025 est intéressante. Toutefois, le canton du Valais demande que le montant du crédit d'engagement corresponde au montant estimé par l'OFT, à savoir 4462 millions de francs et non pas à celui figurant dans la planification financière de la Confédération, à savoir 4402 millions de francs. Cette différence peut permettre un soutien encore plus actif des cantons et de la Confédération à des projets d'extension du périmètre TRV par exemple ou de la réduction de l'impact environnemental des transports publics.



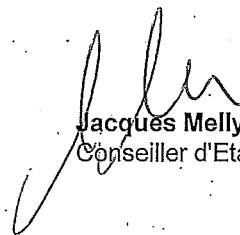
Par ailleurs et concernant la répartition des coûts pour le TRV, le canton du Valais souhaité le maintien de la répartition actuelle de 63% pour la Confédération et de 37% pour le Valais.

A situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle. C'est la raison pour laquelle le canton du Valais soutient la position de l'OFT de traiter à part les conséquences économiques et financières pour les entreprises de transports publics consécutive à la pandémie Covid-19.

Le canton du Valais salue également le soutien financier à la recherche et à l'innovation en lien avec les transports publics, notamment en matière d'amélioration du rendement énergétique et de réduction de l'impact environnemental. Il part cependant de l'idée que les montants prévus dans le projet de crédit d'engagement ne sont pas suffisants afin d'avancer plus rapidement dans la décarbonisation des véhicules des transports publics.

Pour conclure, lors de l'enquête réalisée auprès d'entreprises du TRV, il ressort que près de 90 projets induisant une évolution des indemnités par rapport à la période actuellement en cours ont été annoncés. Le canton du Valais s'intéresse à recevoir la liste détaillée de ces 90 projets cités dans le rapport, afin d'en prendre connaissance.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.



Jacques Melly
Conseiller d'Etat

Réponse à donner par mail à : finanzierung@bav.admin.ch